
ALYNEA

Rapport général d'activité

2014

— a a —

SOMMAIRE

Introduction	3
A. POLE INSERTION	
I. Service d'Accompagnement Vers et Dans l'Habitat.....	6
II. CHRS Régis	10
III. Service Emploi / Formation	11
B. POLE HEBERGEMENT A HAUT SEUIL DE TOLERANCE	
I. CHRS Cléberg	13
II. CHRS Carteret.....	15
III. CHRS Point Nuit.....	16
C. POLE URGENCE	
I. Centre d'hébergement l'Auvent	17
II. Samu social 69	18
III. SOS Voyageurs.....	19
D. AUTRE ACTIVITE	
I. Interface 9 ^{ème}	20

INTRODUCTION

L'année 2014 est une année charnière pour notre association qui a fait le choix de s'inscrire pleinement dans une approche beaucoup plus audacieuse du développement du pouvoir d'agir des personnes. La loi du 02 janvier 2002, rénovant l'action sociale, a réaffirmé cette place essentielle. Force est de constater que nous avons été trop timorés dans son application. Il faut aussi reconnaître que l'organisation en internat et la vie en collectivité ne facilitent pas l'émergence d'une expression individuelle. La tentation est alors forte de faire à la place des personnes et d'induire une certaine forme d'assistantat. Il s'agit donc de « faire à partir de », en privilégiant la capacité d'agir des personnes. Reconnaître à chacun, même chez les plus fragilisés, sa capacité d'action qui permettra de « réchauffer » la relation pour envisager un possible parcours d'insertion.

Au-delà d'un discours, il convient de préciser ce que nous entendons proposer à ALYNEA.

Tout d'abord, il est important de partir d'un rapide diagnostic de la situation dans laquelle nous nous trouvons dans les CHRS, organisés en internat. Ces dispositifs d'hébergement ont été créés il y a une quarantaine d'années, dans un contexte bien spécifique. Nous pouvons affirmer que 40 ans plus tard, les choses ont considérablement évolué. Le contexte législatif n'est plus le même et les populations orientées non plus. Aujourd'hui, l'orientation repose d'abord sur des critères de très grande vulnérabilité. Notion peu objective qui rend l'exercice délicat et interroge quant au rôle que l'on fait jouer à des travailleurs sociaux, de prioriser des orientations sur des critères de santé.

Autre élément, le caractère inconditionnel de l'accueil en CHRS fait que nous accueillons des personnes dont la situation administrative ne permet pas de parcours d'insertion. Dans ce contexte, n'y a-t-il pas un paradoxe à accueillir des personnes qui relèvent de bien d'autre chose que d'un seul accompagnement social ? N'est-ce pas duper les équipes qui se trouvent empêchées dans leur exercice professionnel ? Cette situation n'est pas nouvelle, elle est connue de tous, y compris des services de l'Etat. L'accueil en CHRS impose des contrats de séjour de 6 mois éventuellement renouvelables. De fait, nous avons très régulièrement des personnes, qui à défaut d'autre solution, restent plusieurs années dans nos centres d'hébergement. Organiser un accueil en hébergement de quelques mois ne relève pas des mêmes logiques que celui de pouvoir accueillir, au long cours, une personne.

Dans ce contexte deux solutions s'offrent à nous. Soit, nous organisons une sélection, lors de l'admission, pour n'accueillir que des personnes qui relèvent d'une seule prise en charge sociale et d'un parcours possible d'insertion. Soit, nous continuons d'accueillir tout le monde, sans distinction. C'est évidemment cette hypothèse que notre association entend privilégier ;

c'est aussi le point de départ, dans lequel la notion de travail social palliatif peut trouver une déclinaison opérationnelle. Cela implique des évolutions significatives pour les équipes professionnelles afin d'être en cohérence avec les personnes accueillies.

En premier lieu, il convient de se servir des CHRS d'abord comme d'un cadre réglementaire. L'enjeu n'est plus dans la construction d'un énième dispositif mais de privilégier la notion de parcours. C'est finalement organiser un dispositif dans une logique à géométrie variable pour rejoindre chacun dans sa singularité.

Il faut ensuite créer des espaces d'initiatives, d'activités. On s'ennuie beaucoup dans les centres d'hébergement. Les personnes n'ont pas nécessairement la capacité administrative ou physique de pouvoir travailler. Si les personnes ne relèvent pas du droit du travail classique faut-il s'en satisfaire ? Il est donc indispensable de développer de l'activité économique, avec un statut administratif adapté à tous, pour rendre possible cet engagement. Les accès au logement, au travail, à la santé, ne suffisent pas pour être un citoyen à part entière. Nous sommes des « hommes debout » aussi par ce que nous avons accès à la parole, aux loisirs, au sport, à la culture... A nous de développer tous ces espaces d'engagement.

Dès l'automne 2014, nous avons donc engagé une restructuration importante dans les foyers avec une organisation autour de 5 métiers : Veilleur de nuit, Maîtresse de maison, Référent socio-administratif, Référent socio-éducatif et Référent éducatif vie quotidienne. Les grilles horaires ont également été revisitées pour permettre une présence plus importante des travailleurs sociaux en journée. Ces changements devraient intervenir en fin du 1^{er} semestre 2015.

Le CPOM signé en fin d'année pour les exercices 2015-2016-2017 devrait aussi nous permettre de mettre en œuvre cette politique ambitieuse de redonner une vraie place aux usagers. C'est à la fois ambitieux et passionnant car toutes ces évolutions se font dans un contexte financier particulièrement contraint. Si les premiers changements sont intervenus dans les foyers dès 2014, il conviendra de poursuivre ces transformations à l'ensemble des établissements et services de l'association avec 3 axes prioritaires : développement du pouvoir d'agir des personnes, création d'activités économiques et émancipatrices et inscription de nos actions dans une approche médico-psycho-sociale.

Même si la visibilité de notre association reste modeste, ALYNEA compte parmi les principaux acteurs de l'urgence, de l'hébergement et de l'insertion sur le Rhône. Sur l'année 2014, nous avons réalisé **186 792 nuitées** auxquelles s'ajoutent 39 924 nuitées d'hôtels. Au total, nous comptabilisons **226 716 nuitées**, soit une moyenne de **621 personnes hébergées chaque jour**. Nous avons aussi accompagné, de près ou de loin, **7927 personnes**.

Quelques données sociales : Au 31/12/2014, nous comptons 114 salariés dont 74 femmes et 40 hommes pour un total de 107 ETP. Cet effectif est fluctuant selon le nombre de salariés impliqués dans le dispositif Plan Froid. Ils étaient seulement 9 saisonniers cette année. La masse salariale de 5.08M€ représente 61% de nos charges. Sur l'exercice 2014, nous avons eu 181 salariés différents pour 205 contrats de travail (hors intérim). Le taux d'absentéisme a été de 6.86% (contre 4.26% au niveau national). Il faut noter que ce taux intègre les congés maternité qui représente 20% des arrêts. Les arrêts maladie représentent 51% du nombre de jours d'arrêts de travail. ALYNEA compte 4 salariés ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés.

Nous avons réalisé **2 046 heures** de formation, pour **101 personnes** différentes.

A. Pôle Insertion

I. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'HABITAT

Le développement de nos activités, privilégiant des parcours résidentiels, nous a amené à créer un nouveau service, à l'automne 2013. Nos partenariats privilégiés, dans le cadre du GIE Est Habitat, nous permettent d'être beaucoup plus audacieux dans les déclinaisons possibles de l'habitat. Ce nouveau service poursuit son développement autour de **7 activités** principales. Il faut préciser que nous avons cessé l'activité du Pôle Famille au 31/08/2014. Nous avons néanmoins conservé de cette activité l'accompagnement de 5 ménages (22 personnes) dans des logements en diffus.

Compte tenu du développement du SAVDH, en 2014 ALYNEA adhère au Collectif logement Rhône. Il s'agit d'un collectif d'associations soucieux de travailler les articulations entre logement et hébergement.

L'équipe est composée de 7 travailleurs sociaux (6.40 ETP), 2 médecins et 2 infirmiers (0.80 ETP de soignants), une chef de projet (0.5 ETP).

1. ASLL

L'objectif poursuivi est l'autonomie dans le logement et l'acquisition des compétences sociales nécessaires pour s'y maintenir durablement. Nous avons accompagné **89** ménages (207 personnes) à travers 128 mesures. Nous constatons une précarisation grandissante avec parfois un dispositif qui se trouve détourné de son objet initial pour faire face à d'autres problématiques.

Nous observons une forte paupérisation avec des besoins de soutien toujours plus importants des personnes les plus fragiles. Beaucoup des personnes accompagnées pourraient relever d'un accompagnement de type CHRS. Le nombre de personnes retraitées est en constante augmentation, de même la part d'allocataires RSA.

Nous avons la particularité d'intervenir sur un territoire très étendu et nous sommes présents aux instances techniques territoriales ITTL : Tassin, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Vaugneray, Vénissieux, Condrieu, Mornant, Brignais et Givors. Nous sommes régulièrement sollicités par d'autres secteurs, ce qui n'est pas sans nous poser des difficultés dans l'organisation du travail puisqu'un temps conséquent est consacré aux trajets.

2. LE DISPOSITIF FNAVDL : FONDS NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT

L'objectif du FNAVDL est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes reconnues prioritaires DALO à travers un accompagnement personnalisé et une gestion locative adaptée. Pour cette année 2014, nous avons accompagné 6 ménages. L'accompagnement consiste à permettre au ménage de comprendre le cadre du recours DALO, de travailler à l'acceptation d'une proposition de logement co-construite, à un soutien dans les démarches administratives en lien avec le SIAL et à une préparation à l'entrée en bail glissant. Notre action s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec le collectif Logement Rhône.

3. RUE HABITAT

Rue Habitat est une expérimentation en direction des grands exclus n'accédant plus au dispositif d'hébergement proposé et qui se maintiennent donc à la rue. L'originalité de cette expérimentation vise à proposer des lieux de vie sous forme de colocation de 2 à 4 personnes en maison ou en appartement. L'idée est de permettre le passage de dehors au-dedans via le support du groupe pair et de lieux temporaires permettant l'essai, visant à travailler un choix de vie et une possible projection vers un logement plus définitif toujours en colocation ou en individuel si la personne en éprouve le besoin, l'envie et la capacité. 30 situations ont été orientées vers l'expérimentation Rue Habitat et **15 personnes** ont signé un contrat de sous location. Sur ces 15 personnes : 5 sont sorties (2 pour violence, 2 ont décidé de partir et 1 qui après coup n'a pas souhaité intégrer la colocation), 10 sont toujours accueillies. 8 personnes sont en suspens dans l'attente de savoir si l'expérimentation sera pérennisée.

Afin de pouvoir prendre en compte les problématiques de santé du public auquel l'activité s'adresse, un temps soignant est dédié à Rue Habitat par le biais d'un 0,50 ETP infirmier et 0,10 ETP médecin.

4. LES LOGEMENTS ALTERNATIFS

En septembre 2013, ALYNEA a fait la proposition d'accueillir en appartements des familles dans le cadre du plan froid. Cette proposition se veut être une alternative à l'hôtel et aux centres d'hébergement d'urgence ouverts au moment du plan froid. Les conditions d'hébergement sont beaucoup plus adaptées à la vie familiale, à des coûts beaucoup plus compétitifs. A titre indicatif, le coût annuel pour 100 personnes est de 400 000€ contre 730 000€ à l'hôtel, soit 330 000€ d'économie !

La présence d'ALYNEA dans le GIE EST HABITAT autorise de nouvelles possibilités par la capacité à capter à la fois de l'habitat transitoire dans le cadre des opérations portant sur la réhabilitation, mais aussi de l'habitat de droit commun.

Nous avons hébergé **75 personnes** différentes pour un total de **25 519 nuitées**.

5. LES LOGEMENTS CHU : EXTENSION DU CHRS CLEBERG EN DIFFUS

A l'issue du plan froid 2013-2014, l'Etat a souhaité l'ouverture de places urgences auprès de diverses associations. Dans le cadre d'un appel à projet, la proposition d'ALYNEA a été retenue. Nous avons donc ouvert en mai 2014, 15 places CHRS Urgence en diffus, dans le cadre d'une extension du CHRS Cléberg.

Ces 15 places sont réparties sur 4 logements : 3 situés sur Villeurbanne et le dernier sur Oullins. Ce dispositif s'adresse à des familles (couples ou personnes seules avec enfants) relevant de l'urgence sociale.

Nous avons hébergé 4 ménages, soit **18 personnes** différentes pour un total de **3 240 nuitées**.

▪ Convention avec Est Métropole Habitat

Est Métropole Habitat (EMH), est engagé depuis début 2013 sur une opération de renouvellement urbain à Vaulx-en-Velin. Cette opération a donné lieu au recrutement spécifique de Chargées de relogement en interne à EMH.

Après la conduite d'un diagnostic social de l'ensemble des ménages, plusieurs situations révèlent des problématiques sociales qui nécessitent un accompagnement renforcé que les chargés de relogement ne sont pas en mesure d'assurer.

Dans ce contexte et pour permettre le relogement des situations les plus complexes, EMH a souhaité recourir aux compétences de travail social d'ALYNEA, partenaire dans le cadre du GIE Est Habitat.

Ceci a donné lieu à la signature d'une convention en mars 2014 pour une période de 12 mois.

L'équipe intervenant dans le cadre de cette convention est composée de 2 travailleurs sociaux d'un médecin psychiatre et d'une infirmière. Ainsi, nous proposons de réaliser un accompagnement global à travers une approche pluridisciplinaire qui permet notamment d'appréhender les questions relatives aux problématiques de souffrance psychique.

Nous avons été sollicité pour 7 situations dont 2 ont d'ores et déjà fait l'objet d'un relogement.

6. LES SITUATIONS POLE FAMILLES

A l'issue de la fermeture de l'activité du Pôle Familles en août 2014, l'Etat a sollicité ALYNEA au travers du SAVDH pour la poursuite de l'accompagnement social des familles suivies en diffus. Ce sont donc 5 ménages, soit 22 personnes, que nous avons pris en charge à compter du 1er septembre 2014 avec pour objectif une sortie du dispositif. De plus, toutes les situations sont concernées par une problématique de handicap lourd. Ainsi, elles bénéficient d'accompagnements, d'étayages et suivis médicaux spécifiques et adaptés qui ont pris du temps pour se mettre en place. Outre ces situations de santé, il est à noter que seul 1 ménage bénéficie d'une situation administrative permettant un parcours d'insertion.

Nous avons hébergé 5 ménages, soit **22 personnes** différentes pour un total de **8 030 nuitées**.

II. CHRS RÉGIS

L'activité du CHRS Régis conserve une activité stable avec un taux d'occupation de 99%. L'hébergement se fait en « diffus » dans quelques 58 appartements répartis sur toute l'agglomération, avec des concentrations plus fortes sur Oullins, St Genis, Lyon et Villeurbanne. Nous avons poursuivi l'objectif de diminution du nombre d'appartements, ceci afin d'optimiser nos coûts de gestion. La durée moyenne du séjour est autour de 27 mois. Nous observons cette année une augmentation significative des durées moyennes de séjour. Cette situation s'explique par l'accueil d'un nombre conséquent de ménages (31%) dont la situation administrative ne permet pas un parcours d'insertion. Plus préoccupant, des ménages parfaitement intégrés, se voient retirer leur droit au séjour, nous plaçant dans une situation paradoxale où toute notre logique d'insertion s'effondre. Plus de 55% des personnes accèdent au logement autonome. Le taux de rotation s'est amélioré en 2014 puisque nous avons eu 66 sorties contre seulement 46 en 2013. Nous avons eu 58 entrées.

Notre engagement au sein de la Maison de la Veille Sociale (MVS) reste très important puisque nous participons à la quasi-totalité des groupes de travail proposés, en plus des 3 demi-journées hebdomadaires d'accueil / diagnostic. ALYNEA apparaît d'ailleurs comme l'un des contributeurs les plus importants de la MVS.

Nous avons expérimenté en 2014 l'intégration d'une collègue chargée d'insertion professionnelle, issue du service emploi/formation. Outre la dynamique associative de mutualiser des compétences entre services, l'enjeu est aussi pour nous d'offrir un accompagnement sur mesure pour faciliter l'insertion professionnelle.

Nous avons finalisé cette année l'évaluation externe du CHRS. Les résultats sont très encourageants et mettent en avant l'implication d'une équipe de professionnels au service d'un projet d'établissement dynamique.

Nous avons hébergé 74 ménages, soit **257 personnes** différentes pour un total de **72 270 nuitées**.

III. SERVICE EMPLOI / FORMATION

1. EMPLOI

Dans le cadre du RSA, notre rôle de référent est de veiller à la cohérence des projets, des engagements pris par le bénéficiaire et de faire le point sur les actions en cours et/ou à prévoir. C'est nous qui présentons le contrat d'insertion lors des Instances Techniques Territoriales (ITT) en vue de la validation. En 2014, ce sont **213** bénéficiaires qui ont été suivis par ALYNEA avec un taux d'accès à l'emploi durable de 21% sur la CLI 12 (Oullins et communes environnantes et 55% à des CDD ≤ 6 mois. Sur la CLI 13 (Givors et communes environnantes) les résultats sont moins bons. Cela s'explique par une situation économique particulièrement difficile sur le bassin givordin avec des habitants qui acceptent plus difficilement la mobilité. La crise économique, les exigences de plus en plus élevées des entreprises, et le cumul des freins des bénéficiaires pour un retour à l'emploi rapide, ont rendu notre tâche difficile. Il faut aussi souligner des actions d'accompagnement vers le soin plus nombreuses et la prégnance de situations relevant d'abord de problématique de santé mentale.

Dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), nous avons accompagné **55 personnes** avec un taux de sorties positives de 38% (CDI, CDD de + de 6 mois).

Nous avons poursuivi l'expérimentation ASPI (appui socioprofessionnel individualisé). A l'origine de ce dispositif, il y a une commande à la fois du Pôle emploi et de la Région qui reconnaissent à ALYNEA sa capacité à accompagner des situations complexes. L'objectif est d'accompagner des chômeurs de très longue durée autour de 3 axes : l'accompagnement social, la redynamisation et un travail spécifique autour de l'insertion professionnelle. Fort de cette expérience nous avons étoffé l'équipe d'une nouvelle compétence avec celle d'un psychologue. Nous parlons désormais de parcours renforcé d'insertion pour un retour à l'emploi (PRIRE).

Nous avons accompagné 30 personnes avec des résultats particulièrement encourageants puisque 30% ont accédé à un emploi, dont 4 dans le cadre d'un CDI.

2. FORMATION

L'année 2014 a bien évidemment été marquée par la poursuite de la mise en œuvre du marché public de la formation pour lequel nous avons été retenus en 2012. Il s'intitule : « Compétences Premières ». Nous intervenons dans le cadre d'un groupement avec les organismes de formation Côté Projet, SAFORE, GRETA Ampère et le Lycée Jean Monnet.

Sur l'année 2014, nous avons accompagné **210** stagiaires différents pour **48 361** heures de formation (soit +3520 heures de formation par rapport à 2013).

Nous avons conduit 5 actions Etre et Savoir sur les territoires d'Oullins, Tassin et Givors avec la particularité d'accueillir des jeunes en très grande difficulté. Nous avons mené 2 actions Savoirs de base et élaboration du projet professionnel et 1 action savoir de base et confirmation du projet professionnel à Givors. A noter également que nous avons mené 2 actions linguistiques avec les parcours Français Langue Etrangère sur Rillieux et Oullins.

A noter enfin la reconnaissance d'ALYNEA dans le dispositif H+ visant à prévenir les ruptures de parcours en formation des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre-là, nous avons accompagné **31 stagiaires**.

B. Pôle Hébergement à Haut Seuil de Tolérance

I. CHRS CLÉBERG

Notre centre d'hébergement « nomade » continue sa route dans le 6^e arrondissement de Lyon. Les tensions qui avaient pu apparaître au moment de notre installation dans le quartier s'estompent. Il serait toutefois présomptueux de dire que nous jouissons d'une parfaite intégration dans le quartier ! L'exploitation du bâtiment mis à disposition par la Région reste difficile. En effet, il s'agit d'anciens bureaux qui n'ont jamais été conçus pour accueillir un centre d'hébergement de 70 personnes.

Depuis son agrément CHRS en 2007, Cléberg en est à son 3^e, déménagement ! Les locaux à Fourvière que nous avons dû quitter, il y a maintenant 7 ans, sont toujours inutilisés. Il était pourtant question de travaux imminents... Ces constats sont désolants car ils traduisent un grand gâchis. D'abord pour les personnes hébergées qui auraient dû emménager non pas dans des bureaux mais dans un véritable espace conçu pour de l'hébergement. Pour les équipes, pour qui il est bien difficile d'investir des lieux quand on les sait mis à disposition pour seulement quelques mois. Et pour les deniers publics qui sont mobilisés à remettre aux normes de sécurité des bâtiments voués à la démolition.

Notre projet de construction à Villeurbanne, avec EMH, progresse de façon laborieuse du fait de l'hostilité de riverains. Le permis de construire nous a été délivré en septembre 2014. Une fois affiché il a fait l'objet de 4 recours contentieux qui nous ont obligé à déposer un permis de construire modificatif, toujours en cours d'instruction. Ces démarches ont pour conséquence un retard conséquent dans l'exécution des travaux. Sans nouvelle péripétie, nous ne pouvons pas espérer nous installer avant juillet 2017 alors que notre convention avec la Région nous autorise une occupation de la rue de Créqui jusqu'à la fin de l'année 2016. Il risque se poser de nouveau la question d'une occupation temporaire de notre centre d'hébergement.

Nous avons accueilli **176** personnes différentes allant du nourrisson de quelques jours au vieillard. Nous avons réalisé **25 272 nuitées** avec un taux d'occupation de 99%. Le nombre de personnes accueillies est en forte diminution. Nous avons fait le choix de nous conformer à la loi en respectant le principe de continuité de l'hébergement. Jusqu'à présent, dès lors qu'une personne s'absentait (exclusion, hospitalisation, etc.), sa place était systématiquement remise à la disposition du 115. Il faut aussi souligner que nous observons des situations de séjours anormalement longs. Cela s'explique par le paradoxe de personnes ni tout à fait régularisables, ni tout à fait expulsables qui se retrouvent condamnées à « végéter » dans les dispositifs d'urgence. Ces situations sont particulièrement préoccupantes car un centre d'hébergement

comme Cléberg n'a jamais été conçu comme un lieu de vie et les personnes finissent par s'y abîmer.

L'année a été marquée par une implication plus importante des hébergés. Il faut d'ailleurs souligner d'importants chantiers de peinture qui nous ont permis de donner un aspect beaucoup plus chaleureux au bâtiment. Quelques hébergés, avec le soutien de l'équipe éducative, ont repeint la quasi intégralité des murs ! Les douches que nous avons aménagées de façon précaire ont dû être entièrement refaites. Nous pensions à l'époque n'être là que pour 6 mois... Nous avons alors fait le choix d'installer des cabines provisoires sans refaire l'étanchéité. Quelques 3 ans plus tard, il a fallu tout refaire.

II. CHRS CARTERET

Cette année, nous avons hébergé **54** personnes différentes et réalisé **12 022** nuitées, soit un taux d'occupation de près de 97%. Nous avons hébergé 44 hommes et 10 femmes. La situation administrative, sociale, médicale des personnes rendent très difficile leur parcours d'insertion. Nous avons eu 7 sorties vers des établissements médicaux. Le CHRS Carteret est plus que jamais concerné par une approche médico-psycho-sociale.

Le chantier d'humanisation progresse et le permis de construire devrait être déposé au 1^{er} semestre 2015. Nous espérons un début des travaux à l'automne 2015 pour une installation au printemps 2016. La question de notre déménagement pendant la durée des travaux reste préoccupante puisque nous n'avons pas encore trouvé de lieu d'accueil temporaire.

L'année a été marquée par une implication plus forte des personnes hébergées à Carteret avec 2 temps forts. La participation active aux vœux des mal logés aux candidats aux élections municipales et par une soirée très conviviale, « comme à la maison » où les hébergés de Carteret ont accueilli une centaine d'hôtes.

Ce CHRS a aussi connu un changement d'encadrement avec le départ de Natacha GAILLARDO (qui a rejoint Rue Habitat) et l'arrivée d'Imed JENDOUBI.

III. CHRS POINT NUIT

Le fonctionnement du CHRS Point Nuit a connu de profondes évolutions, marquées par une implication très importante des résidentes. Cette implication s'est matérialisée à travers la participation active au comité de suivi de l'évaluation interne et par la mise en place d'un comité de pilotage nommé « bien vivre ensemble ». Cela a permis un foisonnement d'initiatives, de projets multiples avec le souci constant d'améliorer les conditions d'accueil. Parmi ces évolutions, l'organisation des repas est aujourd'hui complètement portée par les résidentes de Point Nuit. La dynamique engagée est particulièrement riche et profite à l'ensemble de l'association comme en témoigne l'assemblée générale 2014.

L'année 2014 est aussi la 1^{ère} année de fonctionnement avec un chef de service présent tout au long de l'année. Cela a notamment apporté de la stabilité dans l'activité du CHRS Point Nuit qui a été conséquente avec un taux d'occupation de près de 96% pour **12 253 nuitées** et **153 personnes** différentes accueillies.

Tout comme pour les autres CHRS, nous observons des séjours anormalement longs puisque nous avons 32 personnes qui ont une durée de séjour supérieure à 18 mois. Cela s'explique à la fois par des raisons administratives de droits incomplets et par des situations sociales et de santé complexes qui rendent difficiles les parcours d'insertion. Cette situation est préoccupante car les conditions d'hébergement ne sont pas adaptées à de trop longs séjours.

C. Pôle Urgence

I. CENTRE D'HÉBERGEMENT L'AUVENT

Seul établissement de compétence Métropole de Lyon, il tente de poursuivre sa mission d'urgence en accueillant des femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants.

L'année a été marquée par 2 intérim de chef de service. La particularité de l'Auvent est de ne bénéficier du financement du poste de chef de service qu'à hauteur d'un mi-temps, ce qui est peu compatible avec les enjeux d'accompagnement inhérents à ce type d'établissement.

Le fonctionnement de l'Auvent reste considérablement impacté par l'application de la continuité de l'hébergement où nous sommes passés d'une durée moyenne de l'ordre de 5 semaines à plusieurs mois. Cela interroge considérablement notre fonction d'hébergement d'urgence et pose des problèmes dans la gestion quotidienne de la vie collective. En effet, l'organisation des lieux n'est pas du tout adaptée à des séjours au long cours. Cette question devra être traitée dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement. Nous pouvons d'ores et déjà faire l'hypothèse que dans les conditions actuelles de durée de séjour, notre centre d'hébergement n'est plus adapté. De plus, il nous faudra repenser la prise en charge des enfants, notamment pour permettre aux mères d'effectuer leurs démarches personnelles.

Les services de la Métropole nous ont aussi ré interpellé sur notre mission première qui est celle de nous inscrire dans la dynamique des Accueils Mère Enfants (AME) ce qui supposera également de nécessaires évolutions autour de la question de la parentalité.

Malgré tout, l'activité est restée soutenue avec **7 274** nuitées pour **57 familles** prises en charge, soit un taux d'occupation de l'ordre de 100%. A noter que nous avons enregistré **628 demandes** de ménages souhaitant être accueillies à l'Auvent. Ce chiffre donne une indication particulièrement préoccupante entre les besoins de solutions d'hébergement et l'offre disponible.

Nous avons également réalisé **1 871 nuitées**, à l'Entr'Act, dans le cadre de nos 2 logements financés par la Ville de Lyon. Enfin, nous avons accueilli **69 personnes**, dans le cadre du protocole avec la Police et le Gendarmerie, **113 nuitées**

II. SAMU SOCIAL 69

Après une année 2013 très difficile, 2014 apparaît comme l'année de la reconstruction pour le service. Le contexte reste cependant très préoccupant au regard de la massification des personnes à la rue avec très peu de possibilité de prise en charge en structure d'hébergement. Nous en sommes réduits à organiser des collectes de couvertures qui se font trop rares.

L'activité a été particulièrement dense. Nous avons rencontré **2 132 personnes différentes** (dont 37% que nous avons rencontré qu'une seule fois). Nous avons aussi rencontré **1 368 nouvelles personnes** (contre 843 en 2013). Il faut souligner que près de 30% de la population rencontrée a plus de 46 ans alors que l'espérance de vie des personnes survivant dans la rue est inférieure à 50 ans...

Il est important de préciser que ces données chiffrées ne peuvent être considérées de façon exhaustive. En effet, les équipages du Samu Social n'ont pas la possibilité de recenser toutes les personnes à la rue. Nous ne parlons donc que des personnes que nous avons effectivement rencontrées lors de maraudes. Cela exclut toutes celles qui se cachent ou qui n'étaient tout simplement pas présentes lors de notre passage.

Le nombre de personnes survivant dans la rue augmente de manière très substantielle. Pour autant la mission du Samu social reste d'abord celle d'accompagner ceux qui ne demandent plus rien.

Sur l'année, nous avons eu **17 967 contacts** dont 3 323 dans le cadre de signalements 115, 5 725 lors de maraudes. Nous avons organisé une veille au travers 3 254 contacts. Enfin, nous avons eu 3 974 contacts dans le cadre d'accompagnements. Nous avons accompagné **274 personnes**.

Nous restons particulièrement préoccupés par l'augmentation du nombre de mineurs étrangers. Nous observons des difficultés grandissantes à ce que ces mineurs soient pris en charge par les dispositifs prévus. Dans le même ordre d'idée nous avons été confrontés, à plusieurs reprises, à des refus de prise en charge par les services d'urgences. Au mois de décembre une personne très connue du Samu Social est décédée dans la rue après le passage d'un équipage de pompiers estimant le degré d'urgence relatif... Il est indispensable que soit remis au travail le protocole d'urgence pour que soient pleinement considérées les personnes qui survivent dans la rue.

Nous avons finalisé le nouveau projet de service en veillant à nous adapter aux évolutions des personnes dans la rue, sans perdre de vue la mission originelle du Samu social. L'un des axes d'évolution du projet visait notamment à développer des actions d'auto-formation en allant à la rencontre d'autres professionnels. C'est ce qui a été réalisé dans le cadre d'un voyage d'étude à Paris qui a donné lieu à une restitution publique.

III. SOS VOYAGEURS

L'activité de SOS Voyageurs reste toujours dense. Cela a représenté **5 150 heures** de bénévolat. En 2014, ce sont **20 717 personnes** qui ont ainsi pu être accueillies (+10% par rapport à 2013) pour **30 535 services** rendus **(+40%)** : écoute, accompagnement physique, orientation vers d'autres services, soins d'hygiène, aide matérielle... Cette activité soutenue est rendue possible par l'engagement admirable de bénévoles. Ils sont **34** à se relayer pour apporter, au quotidien, des réponses à des situations souvent complexes. Malheureusement, le renouvellement de ces bénévoles fidèles ne se fait pas au même rythme que l'augmentation constante des services que nous sommes amenés à rendre. C'est un enjeu d'importance pour SOS Voyageurs que de parvenir à motiver de nouveaux bénévoles.

L'année 2014 a aussi été marquée par le renforcement de notre partenariat avec la SNCF.

D. Autre activité

I. INTERFACE 9^{ÈME}

A l'aube de nos 15 ans, nous avons pu vérifier qu'Interface 9° restait tout à fait pertinent dans son approche. Nous pouvons simplement regretter que les actions prenant en compte la souffrance psychique restent encore trop marginales. Alors que paradoxalement, de nombreux acteurs s'accordent à dire que cette problématique est prégnante dans toutes les sphères du social. Nos fondateurs ont imaginé, dès le départ, un dispositif à la croisée du sanitaire et du social, dans une logique préventive. Cette intuition reste pleinement d'actualité et nous mesurons l'enjeu d'investir le champ de la prévention. Cela dit si les besoins existents rares sont les politiques publiques qui offrent des possibilités de financement. Nous avons cette chance dans le 9°. Notre approche en binôme psycho-social nécessite de subtils équilibres dans le positionnement de chacun. Dès lors que l'une des parties vient à manquer c'est toute notre organisation qui est déséquilibrée.

Malheureusement, pour la 3^e année consécutive nous avons connu quelques déboires dans nos recrutements. L'un des 2 travailleurs sociaux est parti en cours d'année, perturbant le bon fonctionnement du dispositif. Notre démarche s'inscrit dans le temps, il est du coup compliqué d'offrir un service de qualité avec une équipe partiellement stabilisée. Fort heureusement, notre antériorité sur le territoire et l'implication des membres de l'équipe nous ont permis de faire face. Aujourd'hui, l'équipe est au complet et a depuis plusieurs mois retrouvé un fonctionnement satisfaisant.

En termes de bilan : depuis 5 ans notre activité est très stable avec **62 professionnels** qui nous sollicitent pour une file active de **95 situations**. Il est donc rassurant de constater que malgré les difficultés à reconstituer une équipe au complet, nous sommes parvenus à maintenir une activité constante d'une année sur l'autre.